

COMMUNAUTÉS PASTORALES ET SYSTÈMES D'HABITAT DANS LE HAUT-ATLAS DE BENI-MELLAL (MAROC) *

Christian CRÉPEAU et Mohamed TAMIM

1) Un système territorial montagnard pastoral

Dans l'arrière-pays de Béni-Mellal (carte 1), entre 1 100 et 3 000 m d'altitude, des causses, des talus, des pics et des gorges modelés dans les épaisses formations calcaro-dolomitiques du Dogger (Couvreur, 1981) abritent les gisements fourragers et l'habitat atomisé des pasteurs Id Daoud ou Ali et Aït Abdi. La dispersion des sites domiciliaires y est forte, sans toutefois être absolue. Elle répond à la dispersion des parcelles cultivables et à l'étagement des terrains de parcours forestiers ou asylvatiques.

Dans les pays Id Daoud ou Ali et Aït Abdi, l'édifice social est fait, à la base, de ménages mono ou pluri-familiaux (*kanoun, affa, takhamt...*) regroupés en segments lignagers eux-mêmes fédérés en différents niveaux d'emboîtement désignés par des termes fortement polysémiques (*ikhs, a'dam, yadd, tikhsamt, douar...*). La fraction (*m'cheikha*), assemblée d'*ikhsane* ou de *douar*, est l'unité élémentaire de commandement politique. Avant l'Indépendance, les fractions se fédéraient elles-mêmes en tribus dotées d'institutions politiques, les *j'maa*. Ce niveau de structuration a été remplacé depuis par la Commune Rurale, dont le territoire coïncide tantôt bien tantôt mal avec celui de l'ancienne tribu. La Commune est une institution moderne : elle constitue le maillon administratif de base.

L'organisation territoriale est la projection de la segmentarité sociale sur l'espace. Elle vise avant tout à un accès équilibré aux ressources pastorales. Les terres de culture relèvent de la propriété privée traditionnelle et appartiennent aux ménages, quelquefois à des lignages, exceptionnellement à des communautés plus vastes (Dresch, 1953). Le statut des parcours est tantôt domanial (étatique), tantôt collectif (de fraction, de *douar*, d'*ikhs*), tantôt semi-privé ou privé.

(*) Cet article est une contribution à l'analyse des formations socio-spatiales préparée par la Cellule de recherche « Aménagements et Mutations dans l'Espace Rural » (M. Tamim, G. Fay et C. Crépeau) de l'Institut National d'Aménagement et d'Urbanisme (Rabat).

La distribution spatiale des statuts juridiques des terres, en l'absence de tout cadastre et au milieu de fréquentes contestations de propriété ou de jouissance, serait donc la plus complexe des cartes à rédiger.

Permanence des formes traditionnelles de l'habitat rural.

La population de la région connaît des rythmes de croissance relativement modérés, si on les rapporte à ceux d'autres zones rurales. Dans les trois Communes Rurales considérées, la population a été multipliée par environ 1,8 entre les recensements de 1936 et 1982. Le taux annuel d'accroissement, entre 1971 et 1982, est de 1,7 % pour la commune de Taguelft; 1,6 % pour celle de Larba Ouakabi; et 1 % pour celle d'Anergui. On peut estimer que la population a doublé depuis la « Pacification » (1932-1934), et, qu'en conséquence, l'empreinte de l'homme sur ce milieu méditerranéen, montagnard, et fragile, s'est fortement accentuée.

L'émigration est, dans ces communes, peu active : 190 émigrés pour 1 450 ménages à Taguelft en 1985; 211 pour 829 ménages à Larba Ouakabi; et 27 pour 740 ménages à Anergui. Les taux d'émigration correspondants sont respectivement de 24 pour 1 000, 51 pour 1 000, et 7 pour 1 000. Sans doute en raison de cette faiblesse de l'émigration, et à l'inverse d'autres régions montagneuses du pays (Anti-Atlas et Atlas Occidental) le modèle d'habitat reste quasi-constant. Les formes traditionnelles sont reproduites fidèlement, exception faite des petits centres où le modèle urbain d'habitat économique prend une ampleur indéniable.

Divers types d'établissements humains, plus ou moins fixes, plus ou moins durables et plus ou moins occupés jalonnent le territoire des Id Daoud ou Ali et des Aït Abdi. On peut les grouper en trois catégories : la tente, qui abrite les transhumants sur les plateaux d'estive; les masures, habitations ordinaires des ménages; les maisons-fortes, à la fois résidences et greniers. Cette polymorphie du système d'habitat s'accompagne d'une étonnante polysémie. Dans la langue berbère *tamazirt*, en effet, les termes désignant l'habitat ont des contours sémantiques étendus et complexes.

Les vocables du groupe *amazir* (*amazir*, *tamazirt*, *imizzer*, *timizzer*) contiennent l'idée de « fumier », c'est-à-dire aussi le nom de l'enclos où les bêtes sont parquées, près de la tente ou de la maison. Par extension, *tamazirt* signifie « le pays ». Dans le domaine de l'habitat, *amazir* (pluriel *imizzer*) désigne surtout une habitation isolée émergeant à peine du sol, posée au-dessus du champ familial où ondule une incertaine moisson. C'est, parmi les formes d'habitat traditionnel, le mode dominant. Ces *imizzer* adoptent une distribution en amas lâches disposés le long d'un axe hydrographique ou d'une piste. Tel est le cas des *imizzer* de la collectivité Aït Boulmane (1176 habitants en 1982), dans la commune de Taguelft, installée de part et d'autre de la rivière Taghya n'Aït Boulmane, axe central de son finage. Les plus petits parmi ces amas de masures appartiennent à un même lignage. Ils comptent de 3 à 10 familles qui contrôlent une source ou un bassin et un modeste quartier de cultures. Les plus importants abritent une vingtaine de foyers, ont une structure lignagère composite et dominant un terroir plus étendu (15 à 25 hectares). Le plan des *imizzer* est invariable. Une haie de broussailles délimite l'enclos du bétail (*amazir* au sens

propre), et entoure la construction à demi-enterrée (*asgau*) où se blotissent les bêtes à la nuit tombée. La partie habitée se compose d'une cuisine et d'une chambre. La cuisine est équipée d'un foyer ouvert, posé à même le sol, de très faible efficacité thermique, très gourmand en bois, et de quelques ustensiles de terre, de plastique ou de métal. Il n'y a pas de conduit d'évacuation pour la fumée qui occupe la pièce presque en permanence. La cuisine peut faire office de chambre, pour une aïeule par exemple. La chambre proprement dite est plus étendue et peut atteindre une dimension de 3 x 4 m. Elle possède généralement un poêle rustique fait d'un fût recyclé. Ces poêles dégagent une chaleur aussi vive qu'éphémère qui a tôt fait de s'échapper par les fenêtres (sans vitres ni volets) et par la porte. L'absence totale d'isolation occasionne une consommation importante de matières ligneuses prélevées sans ménagement sur un milieu de plus en plus dégradé. Pour son équipement, la chambre se dote de nattes de sparterie, de tapis locaux, de couvertures, de bougeoirs. L'ensemble de la construction est en pisé. Le toit est plat. Des poutres et les linteaux de thuya ou de thurifère, supportent une mince dalle de terre.

Taddart (pluriel *tidderouine*, ou *taddarine*) désigne un type très voisin de maison isolée. Ailleurs, dans le Haut-Atlas Occidental notamment, ce terme signifie abris pour les ruchers. Totalement indépendante, la *taddart* émerge nettement du sol et accorde une place de choix à la pierre. Elle est composée, sur un même niveau généralement, de plusieurs pièces disposées autour d'un vestibule servant d'étable.

Taddarine et *imizzer* sont implantés de 1 100 à 2 000 m. Ils constituent la résidence principale des ménages. L'occupation de la *taddart* est quasi-permanente, tandis que l'*amazir* peut être fermée de 4 à 5 mois par an, ses propriétaires, montés à l'estive avec les troupeaux, ayant retrouvé leur résidence annexe. Celle-ci est tantôt un abri sommaire (*asqqif*), tantôt une tente (*takhamt*), et tantôt un second *amazir*, plus en altitude. *Takhamt* signifie aussi famille, foyer (ménage), et foyer (feu) ce qui exprime nettement la prévalence du nomadisme ou de la transhumance dans les genres de vie anciens.

Asqqif ou *tasqqift* (pluriel *tisqqifine*), est un abri, une mesure de condition très modeste émergeant à peine du sol. Il est formé d'une seule pièce servant de chambre et de cuisine. C'est, parfois, une simple anfractuosité dans la roche, fermée par un mur de pierres et de broussailles enchevêtrées. Tout à côté, sous l'aplomb d'un rocher, est posé l'enclos du bétail.

Les vocables du groupe *igherm* (*igherm*, *igherman*, *tirhramt*, *igherm-lakhzin*) désignent grosso modo le même objet qu'*agadir* qui a le sens de mur fortifié, maison forte (Laoust, 1920). L'*igherm* a pour vocation essentielle le stockage des provisions et abrite un ou plusieurs ménages. Le terme est chargé d'une connotation de puissance, de grandeur, de solidité et renvoie aux notions de stabilité et de pérennité, par opposition aux autres éléments du système d'habitat. Ces bâtisses ont nécessité, de la part du groupe co-propriétaire, un important investissement matériel et un apport en travail considérable. C'est un symbole collectif, un ciment communautaire. Les petits *igherman* ne disposent que d'une à deux chambres-magasins et sont habités par le ou les (co)proprié-

taires. Les grands *igherm-lakhzin* sont des greniers communautaires disposant d'un gardien logé dans l'édifice : hautes de 3 à 6 étages, et parfois davantage, ces demeures sont armées de 4 à 5 tours d'angle et sont construites le plus souvent en pisé. Dans le cas des petits *igherman*, une à deux pièces servent de chambre à coucher, d'autres servent de cuisine ou d'entrepôt, d'autres encore sont des étables ou des écuries. Une ou deux autres pièces, enfin, recueillent les provisions et les biens précieux du ou des ménages (co)propriétaire(s). L'équipement domestique est plus riche que celui des *imizzer*. On note l'utilisation de lits en mousse, de draps parfois, et de lampes à gaz. Les petits *igherman* sont tantôt dispersés (cas des collectivités Aït Smail, Aït Khouya et Aït Tamjjout de la commune de Taguelft), tantôt regroupés en petites agglomérations : *ksour* des Aït Boulmane de Taguelft, des Aït Ouanergui et des Aït Bendek d'Anergui. Dans les deux cas ils sont au centre du terroir de la collectivité ou du lignage.

3) Modernité du grenier communautaire.

Loin de constituer la relique ou la survivance d'un mode d'organisation social-territorial disparu, le grenier communautaire est, dans le Haut-Atlas de Béni-Mellal, en pays Id Daoud ou Ali et Aït Abdi en particulier, une réalité bien vivante. Pourtant, les conditions historiques qui ont longtemps commandé ce type de disposition défensive ont, elles, bel et bien disparues. Certains témoins rappellent que l'époque dite de *Siba* qui a précédé l'arrivée du *Makhzen* et l'ère coloniale dans ces régions, était caractérisée par la terreur (*l'haoul*) et l'agitation (*tassast*) propagées par des « fauteurs de troubles » (*lachrar*). Dans le contexte des rivalités d'alors opposant tribus, zaouias, *leffs*, etc., le grenier communautaire fortifié apparaissait comme une nécessité vitale. Que reste-t-il dès lors à invoquer pour tenter d'expliquer, aujourd'hui, la permanence et la régénération du grenier communautaire dans cette région ? Un fait culturel et une tradition, sans doute, propres à ces collectivités indéfectiblement liées au pastoralisme et à la transhumance.

Une des plus impressionnantes agglomérations de greniers communautaires fortifiés est celle du *ksar* des Aït boulmane, dans la commune de Taguelft, qui compte une vingtaine d'*igherm-lakhzin* de moins de 10 chambres-magasins et 11 bâtisses de plus de 10 chambres-magasins (tableau 1 et photo 1).

La collectivité Aït Boulmane, qui est, du point de vue administratif, une fraction commandée par un *cheikh*, se compose de trois segments (*douars*, au sens sociologique) dont la population est dispersée sur les secteurs aval et médian de la rivière Taghya n'Aït Boulmane. Ces trois douars se divisent à leur tour en segments élémentaires, les *ikhsane* (lignages) composés de ménages. Tous les *ikhsane* possèdent un ou plusieurs greniers au *ksar*.

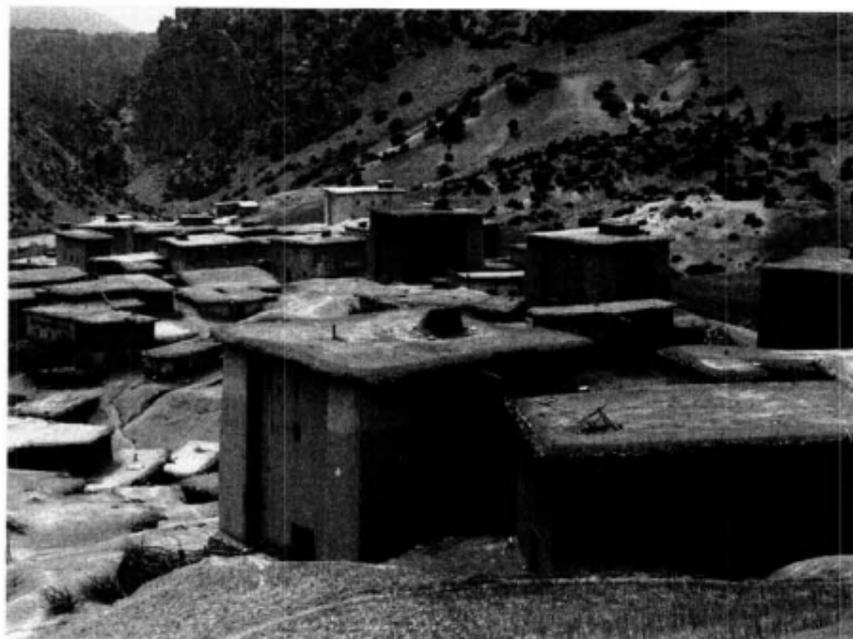
Les *igherm-lakhzin* de ce *ksar* sont édifiés sur un terrain à la fois collectif (bled *jmaa*) et sacralisé (*horroum*), où la collectivité a implanté sa mosquée (*timzguida*) et son cimetière (*amzdarh*). L'agglomération comporte également d'humbles masures (*taddarine*, *tisqqifine*) habitées par des foyers pauvres, de potiers et d'artisans noirs, ou par de simples travailleurs.

TABLEAU 1

*Répartition des greniers Aït Boulmane
par lignages et par catégories, en 1986.*

Douars et ikhsane	Nb. de greniers			Nb. de chambres par grenier	Date de construction	Statut*
	Tot.	Com.	Priv.			
Aït Ben Hmad :						
Aït Itou	5	4	1	6, 6, 4, 4, 3	Siba, Siba 1940/60/65	C, C, C, P
Aït Ichou Ali	4	4	0	12, 12, 6, 6	1940/40/60/60,	C, C, C, C
Aït Hsain	4	4	0	24, 7, 7, 4	1920, 1960 à 70	C, C, C, C
Aït Khouya Zaïd :						
Aït Daoud	3	2	1	12, 12, 4	1940/50/79	C, C, P
Aït ou Zaïd	1	1	0	16	1940 à 50	C
Aït ou Yahya	1	1	0	12	1940 à 50	C
Aït el Hacoun	1	1	0	8	1950	C
Aït Majjou :						
Aït Moha Mim.	1	1	0	16	1952	C
Aït Haddou M.	4	2	2	12, 3, 1, 1	Siba, 1940/50/60	C, C, P, P,
Aït Hsain	2	2	0	12, 4	Siba, 1957	C, C
Aït Touda Mh.	3	3	0	16, 12, 4	1940/57/40	C, C, C
Aït Saïd ou L.	3	3	0	6, 4, 2	1950/50/60	C, C, C
Total	32	28	4	/	/	/

* C = communautaire, P = privé.



Ces greniers assurent le stockage et la conservation des réserves (*imndî*) de céréales, légumineuses, beurre, laine, sucre, thé, etc.. On y entrepose également la vaisselle et les vêtements de fête. Ils constituent un élément de régulation de la consommation des ménages.

Les *igherm-lakhzin* sont faits de terre bâtuée dans des banches (*tabout*), et/ou d'adobe d'argile séchée au soleil, ou encore, quoique plus rarement, de pierres liées par un ciment d'argile. Le toit-terrasse, plat, est constitué de poutres et de branchages recouverts de terre. Les rebords de la terrasse (*agfa*) protègent les murs de l'attaque des précipitations. A l'une des extrémités du toit est installée une sorte de gouttière (*tafraout n'igherm*) taillée dans un tronc d'arbre et chargée de l'évacuation des eaux de pluie. Tous ces matériaux présentent l'avantage d'être localement disponibles et d'offrir des caractéristiques bioclimatiques favorables au stockage des denrées alimentaires. Ils ont, toutefois, l'inconvénient d'être fragiles et de mal résister à l'action de la pluie et de la neige.

Dans le ksar des Aït Boulmane, les greniers s'élèvent généralement sur trois niveaux et comportent les éléments suivants :

- Une porte d'entrée principale donnant sur un couloir (*la'lou*) utilisé pour stocker le bois et abriter le bétail et la volaille du gardien .

- Un escalier (*asdrm n'igherm*) conduisant aux étages supérieurs et au toit-terrasse.

- Des chambres-magasins (*tihounda*) disposées de part et d'autre de l'escalier et de ses paliers : les *tihounda* des étages sont directement accessibles par une porte de bois ouvrant sur un palier, alors que l'on accède aux chambres du rez-de-chaussée, surélevées, par une échelle rudimentaire ou par un tronc d'arbre en Y dans lequel sont taillées des marches. Ces *tihounda* sont aménagées en casiers horizontaux en adobe d'argile, posés à même le sol, où l'on dépose les réserves. Les chambres du premier et du deuxième étage sont toujours préférées à celles du rez- de-chaussée (d'accès malaisé) et à celles du dernier étage, dites *ijjal*, qui, situées immédiatement sous le toit, sont plus humides pendant la saison des pluies et des neiges, à cause des infiltrations.

- De plusieurs paliers. Le premier, dans l'escalier, sert de cuisine à la famille du gardien (photo 2). Le second lui sert de chambre. Le gardien a donc son logis dans l'escalier, qu'empruntent tous les propriétaires de *tihounda*. C'est là sa demeure, c'est là qu'il héberge des parents de passage.

Certains ménages possèdent plusieurs chambres-magasins dans un ou plusieurs greniers. Quelques autres (les étrangers arrivés depuis peu, en particulier) ne disposent pas de *tihounda*. L'affectation des chambres, au départ, se fait par tirage au sort. Les chambres peuvent être louées ou vendues. Toutefois, aucune transaction ne peut avoir lieu sans le consentement de tous les co-propriétaires, qui s'assurent des qualités morales du postulant avant de lui accorder, avec l'autorisation de location ou d'achat, leur confiance. L'accès aux chambres est exclusivement réservé aux hommes. Seules les veuves transgressent cet interdit. Chaque propriétaire détient l'exemplaire unique de la clé de bois qui verrouille sa chambre.



Un petit nombre de chambres sont vides. Quelques autres sont occupées symboliquement pour ne pas faire tomber en déshérence le droit de propriété qui y est attaché. Une réutilisation des locaux inexploités pourrait, au prix de quelques aménagements, reconvertir certaines pièces en gîtes touristiques ou en habitations pour des fonctionnaires (instituteurs, infirmiers) en mal de logement.

L'utilisation du grenier est permanente, mais sa fréquentation est particulièrement forte de la moisson à l'époque de l'épuisement des réserves qui survient, selon les foyers, entre novembre et mars. Des transactions, des échanges alimentaires entre foyers ont lieu dans les greniers (prêts contre remboursements en nature, achats, aides diverses) surtout pendant la période de la soudure, et quelquefois à l'occasion d'événements imprévus : fêtes, décès, etc...

Les denrées et les biens entreposés dans les *ighermane* peuvent être ravagés par les rats, affectés par la pluie et les moisissures, ou, très rarement, il est vrai, détruits par le feu. Il appartient au gardien d'entretenir quelques chats, de dégager la neige et l'eau du toit pour éviter les infiltrations, et de prendre garde à ce que le feu ne se propage pas de sa cuisine à l'ensemble.

La date de création des *igherm-lakhzin* est très variable. Certains d'entre-eux, les plus volumineux, à 16 ou 24 chambres, ont plus de cent ans (tableau 1).

D'autres, plus petits, et d'un usage plus privé que communautaire ont moins de 10 ans. Souvent les vieux *ighermane* ont fait l'objet de réaménagements intérieurs, de rajouts de pièces nouvelles pour faire face à l'augmentation, par le croît naturel, du nombre des ménages ayant-droit. Beaucoup de greniers ont subi des restaurations pour contrecarrer l'action des eaux de pluie, de la neige, du pourrissement des charpentes, etc... D'autres ont été réhabilités après une destruction partielle par faits de guerre ou de troubles civils. Ainsi les bombardements massifs survenus au tout début des années 30 lors des opérations visant d'abord à la « réduction de la Courtine de l'Oued el Abid », en 1929 et 1930, puis à l'« investissement du Haut-Atlas central » en 1932 et 1933, par l'aviation et l'artillerie françaises (cf. Service Historique de l'Armée de Terre, Vincennes, dossier 3 H 312) ont gravement endommagé plusieurs greniers Aït Boulmane, dont l'*igherm* de l'*ikhs* Aït Khouya Zaïd.

Les petits *ighermane* ont un propriétaire unique et une gestion purement privée qui ne les distingue guère des habitations ordinaires. Les greniers plus importants (à partir de 2 ou 3 *tihouna*) sont la co-propriété de ménages issus d'un même lignage (*ikhs*) ou de lignages étroitement apparentés. Leur administration, communautaire, repose sur une base contractuelle, orale, renforcée par une organisation institutionnelle coutumière.

Chaque grenier communautaire est administré par quatre délégués (*naïbs*) et par un chef (*cheikh n'Igherm* ou *amghar n'Igherm*). La désignation des *naïbs* se fait annuellement par l'ensemble des co-propriétaires. Chaque groupe de quatre chambres désigne un *naïb*, et si le nombre de chambres est important, chaque groupe de quatre *naïbs* nomme lui-même un délégué. L'*amghar n'Igherm* et les quatre *naïbs* (appelés aussi localement *Aït Bab n'Imoura* : les porteurs de responsabilités) forment l'instance de gestion communautaire. Ils choisissent le gardien, surveillent son travail, définissent le montant de sa rétribution, et statuent sur tout litige se rapportant au grenier. L'objet de ces litiges peut-être le refus d'un propriétaire d'acquitter sa contribution, une plainte pour vol de denrée, un manque d'assiduité de la part du gardien, un entretien insuffisant, etc... Ces situations sont rares.

Le mandat du gardien est annuel, mais il peut être prorogé d'année en année tant que sa conduite ne soulève pas de contestation. Sa rétribution s'effectue en nature et en numéraire, comme le montrent les quelques exemples ci-dessous :

- *Igherm* des Aït Hsaïn : 24 chambres; rétribution annuelle du gardien : 40 *abras* (un *abra* = env. 13 kg) de céréales, 30 en orge et 10 en blé, pour l'ensemble des chambres; 400 DH ou 3 chevrettes/an; 10 toisons de moutons (*tikhsi*)/an.

- *Igherm* des Aït Moha ou Mimoun : 16 chambres; 6 *abras* de blé/an; 19 *abras* d'orge/an; 100 DH/an, pour l'ensemble.

- *Igherm* des Aït Saïd ou Lahcen : 6 chambres; 15 *abras* d'orge/an; 100 DH/an, pour l'ensemble.

L'origine du gardien est locale. Il appartient souvent au même *ikhs* que les co-propriétaires du grenier. Toutefois, le conseil des *naïbs* peut désigner toute

autre personne jugée digne de remplir la fonction. Il s'agit là d'une procédure identique à celle adoptée par la *jmaa* pour la désignation du maître de l'école coranique (*faqih* ou *taleb*).

Le fait que les greniers récents soient de dimensions plus restreintes et aient un mode de gestion plus individuel que communautaire autorise-t-il à penser que cette pièce maîtresse du système territorial est en voie de privatisation ? C'est, dans une certaine mesure, probable. Mais la vitalité de l'institution semble montrer que la diffusion de ce nouveau statut est lente.

4) Focalisation et dynamisme micropolaire.

Capitale de la fraction Aït Khouya, de la Commune Rurale du même nom, et du Pays Id Daoud ou Ali tout entier, Taguelft, appelé aussi Ifanach, est un micropôle d'environ 1 200 habitants en 1986, qui concentre, avec une dynamique notable, population, activités et équipements.

La création de la bourgade est récente. Au début de ce siècle, il n'existait sur le site actuel qu'un grenier communautaire et quelques masures appartenant aux lignages Aït Bou Chtou, et Aït Ali ou Abdi, de l'*ikhs* Ifanach. Un souk dressait hebdomadairement ses tentes à proximité. Après le rattachement de la région à l'espace makhzénien, opéré par l'armée française en 1929, des fortifications et des bâtiments administratifs se sont élevés près du souk. Ce quartier a pris le nom de « Dar el Bureau ». La présence massive de soldats (*goums*) et de fonctionnaires, et la construction d'une piste carrossable entre Ouauizarth, Taguelft et Taghzirt, ont décuplé l'activité du souk. De nombreux commerçants et artisans (dont certains israéliques) se sont alors fixés près du vieux grenier communautaire, et l'agglomération a pris, peu à peu, de l'importance. Le souk s'est, par la suite, rapproché du noyau ancien, en même temps qu'un petit quartier moderne s'élevait près du centre de commandement.

Aujourd'hui, différents quartiers à la morphologie contrastée occupent Taguelft. Les plus anciens : Dar Moulay Abdelkader et Taouja, sont bâtis en terre. Dans les autres : Dar Souk, Daou Chanti (sous la route), l'Haouant (les boutiques), la part du ciment et de la pierre est importante. Enfin, Dar el Bureau est un quartier où le béton colonial et post-colonial règne en maître.

La localité a été dotée d'un certain nombre d'équipements et d'infrastructures publics qui tendent à développer son pouvoir d'attraction : écoles (et bientôt collège), dispensaire, agence postale, caïdat, maison communale, juge résident, poste vétérinaire, station de vulgarisation agricole, station de monte bovine, distribution d'eau par fontaines, et route revêtue (depuis 1986). L'électricité n'est pas installée. Une importante adduction d'eau est en projet. Les services privés connaissent aussi un développement patent : on compte 12 équipements privés ouverts en permanence, et 44 ouverts de 1 à 3 jours par semaine. Le souk de Taguelft est l'un des plus actifs de la zone, avec plus de 200 points de vente dont certains ont un caractère urbain prononcé. C'est aussi l'un des principaux marchés de bétail de la région. L'agglomération, enfin, est pourvue d'un Plan de Développement, document d'urbanisme établissant les zones d'aménagement et d'affectation des sols.

Les habitants actuels de Taguelft sont pour la moitié d'entre eux seulement des natifs du lieu même. Environ 30 % proviennent d'autres fractions Id Daoud ou Ali : Aït Smail, Aït Boulmane, Aït Tamjjout, Aït Ouanergui.

L'activité immobilière est assez intense. Elle est entretenue par les investissements réalisés par les riches éleveurs des environs, par les soldats enrôlés au Sahara, et par les retraités civils ou militaires. Une partie des habitations neuves (quartiers Daou Chanti et Dar Souk) est habitée directement par les propriétaires. Une autre partie est construite à dessein d'être revendue. Un nouveau modèle d'habitat prend pied dans les quartiers récents, où les logements, de pierre et de béton, comprennent une cuisine et une salle d'eau individuelles de type moderne.

Taguelft expose manifestement, à l'échelle locale, un rôle important dans la rétention démographique. C'est également, par ailleurs, un point de départ et un relais migratoire. D'une part, les opportunités commerciales et les possibilités d'emploi ou de logement sont plus restreintes que dans les grandes villes voisines (Béni-Mellal, Marrakech). D'autre part, le niveau d'équipement et les prestations offertes par les services sont encore inférieurs à ceux des agglomérations proches (Ouaouizarth, El Ksiba). Aussi, si la population de Taguelft s'accroît rapidement, l'émigration vers divers autres pôles concurrents est-elle non négligeable.

BIBLIOGRAPHIE

- COUVREUR (G.), *Essai sur l'évolution morphologique du Haut-Atlas Central Calcaire*, H. Champion, Paris, 1981.
- DRESCH (J.), *Migrations pastorales dans le Haut-Atlas Central*, Mélanges Géographiques Ph. Arbos, 1953.
- LAOUST (E.), *Mots et choses berbères*, Challamel, Paris, 1920.